

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent s'abonner à 10 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perrier, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comm-Vernay, Neuville, St-Marcel-de-Fel, St-Jouard, Pinay, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Volay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Ville-Rest, St-Maurice, Almonet, Chérier, Lantigny, Ouches, Kourges, Mably, Pouilly-s., Charrier, St-Pierre, St-Nizier, Régné, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1863, dans les quatre journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo de la Loire* et l'*Echo Roannais*.

L'ECHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 30 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. *Verlay*, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. *Sauzon*, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. *HAYAS*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, — MM. *LAFITE, BULLIER* et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Dernière leçon de la boîte au bureau.
9 h. du s. : Lyon, Paris, Clermont et route.
4 h. 30 m. du m. : Charrier, Charolles, St-Just-en-Chev., Tarare, Thizy et r., et toutes les communes desservies par le bureau de poste de Roanne.
11 h. 30 m. du m. : St-Etienne, Lyon, Montbrison.
Midi 45 m. : Thizy, Tarare et route.
3 h. 30 m. du s. : Lyon à Marseille, Paris à Clermont, Vichy et route.
7 h. du m. : Charrier, Marcigny, Clermont à Paris, Vichy et route.

TABEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 18 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-L'Espérance	St-Martin-d'Étréaux	Laplaudière	St-Germain-L'Espérance	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jouard	Balligny	Feurs	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	8 45	9 30	10 15	11 00	11 45	12 30	13 15	14 00	14 45	15 30	16 15	17 00	17 45	18 30	19 15	20 00	20 45
matin	8 45	9 30	10 15	11 00	11 45	12 30	13 15	14 00	14 45	15 30	16 15	17 00	17 45	18 30	19 15	20 00	20 45
soir	4 55	5 40	6 25	7 10	7 55	8 40	9 25	10 10	10 55	11 40	12 25	13 10	13 55	14 40	15 25	16 10	16 55
soir	11 1	11 46	12 31	13 16	14 01	14 46	15 31	16 16	17 01	17 46	18 31	19 16	20 01	20 46	21 31	22 16	23 01

Les trains qui corresp. avec Clermont par St-Germ.-des-F. sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 25 et 8 h. 55 du m. ; midi 55 et 1 h. 25 du s. — Les trains corresp. avec Vienne et tout le midi par Givors sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 55 du m. et à midi, 42.

Roanne, le 14 Juin 1863

Prise de Puebla.

Puebla est pris. La place a capitulé le 17 mai. Le général Ortega, qui y commandait, s'est rendu sans condition au général Forey avec toute la garnison, forte de 18,000 hommes. L'armée française avait reculé devant la nécessité d'anéantir, par un bombardement impitoyable, une ville de 80,000 habitants, qui, après Mexico, est la plus belle et la plus riche cité de la République mexicaine. Cette modération relève encore l'éclat de son succès et fait honneur à la générosité du lieutenant de l'Empereur.

La nouvelle de la reddition de la ville a été transmise de la Vera Cruz à la Havane, d'où elle est parvenue au consul général de France à New-York.

La prise de Puebla, dans les conditions où elle a eu lieu, mettra certainement fin à la guerre. Elle forcera le président Juárez à traiter ou à abandonner Mexico, en laissant à la France le soin d'organiser un autre gouvernement. Après la perte de sa meilleure place, privée du concours de son plus habile général, fait prisonnier, et de l'appui de ses meilleures troupes désarmées à la suite d'une résistance désespérée, Juárez ne saurait prolonger une lutte dans laquelle ni les populations, ni ce qui lui reste de soldats, ni ses partisans ne voudraient le suivre. (*Mémorial de la Loire*).

Nous trouvons dans le *Commerce Breton*, journal de Saint-Malo, deux lettres écrites par des officiers qui ont pris part à ce siège mémorable.

« Devant Puebla, le 17 avril.

« Après l'attaque du Penitencier, sept pâtés de maisons furent enlevés sans grandes pertes. Mais à mesure que nous avançons dans la ville, les Mexicains connaissent mieux le point que nous allons attaquer, se fortifient sur les toits et dans les rues par des barrières armées de canons et nous obligent à commencer à force de coups de canons.

« Le général Forey, après plusieurs tentatives infructueuses, ne voulant plus risquer la vie de ses hommes contre des ennemis invincibles, va opérer au moyen de la sape et de batteries opposées à celles de l'ennemi. Chaque pâté de maisons va peut-être nécessiter un siège ; nous en viendrons à bout.

« L'Etat sanitaire de notre armée est jusqu'ici excellent. Les vivres, à l'exception du vin, qui coûte 12 fr. la bouteille, sont abondants. Puebla, au contraire, manque de vivres, et de nombreux déserteurs nous prouvent qu'ils commencent à souffrir de toutes les horreurs d'un siège.

« Les pertes jusqu'ici sont peu de chose. Depuis près d'un mois que le siège dure, nous n'avons perdu que 50 à 60 hommes, et nous n'avons pas plus de 250 blessés dans les ambulances ; sur une armée active de 20,000 hommes, ce n'est rien. Nous avons cependant fait une perte sensible. C'est celle du général d'artillerie tué dans les tranchées. Je ne crois pas que cela dure longtemps. Ils souffrent beaucoup dans la ville.

« Quant à notre bataillon, il n'a éprouvé que des blessures insignifiantes.

« Devant Puebla et un peu en dedans, 18 avril.

« Le lundi de Pâques, je vais avec une compagnie au travail de la tranchée. Quelle journée ! A six heures du matin nous arrivons au tranchée ; mon sous-lieutenant y est avec une partie des travailleurs. Je vais avec le reste de la compagnie au point le plus avancé. Les Mexicains dans Puebla. Nous traversons des cours, des maisons, des rues, des murs dans lesquels on a fait des brèches ; plusieurs d'entre eux ne sont pas à l'abri des tirs de l'ennemi, et les nôtres sifflent à nos oreilles.

« Je traverse l'église St-Marc, Saint-Fidélité, et me voilà installé dans une cour, ancien jardin, et au milieu de mes soldats piochant et entassant des sacs de terre ; les gens des maisons, car une partie est encore habité, s'occupent de faire du feu. Quelques-uns se plaignent de la chaleur, d'autres de la fumée et tout cela en gens habillés. C'est la vingt-huitième fois que Puebla est assiégée.

« Nous occupons le magasin d'un marchand de verrerie et nos soldats trouvent les choses utiles : à une heure, on nous prévient qu'à trois heures il doit y avoir « du nouveau » ; on presse la confection des sacs de terre. A quatre heures, le commandant du génie vient me chercher et me conduit au lieu de l'hospice qui avoisine celle où je suis, et où doit avoir lieu le combat du soir. La cour de l'hospice est carrée, et la face extérieure ne s'appartient, c'est-à-dire par laquelle on pénètre en venant du Penitencier ; les trois autres sont sur des rues qui appartiennent aux Mexicains.

« En entrant dans la cour, à gauche, 2 pièces de 12 sont placées pour battre la caserne et y faire brèche.

« A cinq heures et un quart le feu continue ; nos pièces de 12 font merveille ; le commandant d'artillerie assure qu'on peut passer par la brèche. On demande au 1^{er} régiment de zouaves quinze volontaires pour s'emparer de la caserne mexicaine ; de suite quinze hommes sortent des rangs, un sergent-major en tête ; tout le monde est dans l'attente ; la brèche est faite ; les braves volontaires se précipitent au cri de : « Vive l'Empereur ! vive la France ! » Ils sont admirables !

« On avait retiré les canons pour leur faire place ; ils disparaissent ; un lieutenant de zouaves, à la tête de sa section, les suit, et enfin une compagnie de zouaves, ayant à sa tête le chef de bataillon et un capitaine ; mais une pluie de balles, d'obus, de grenades, saute et accable ces braves héros. Le capitaine ne est tué, le commandant reçoit une balle dans la jambe. Je le fais enlever, le sergent-major des braves volontaires tombe aussi, blessé d'une balle à la jambe. Il fait nuit, la pluie a torréfié, la fusillade roule à outrance. On dit que la section de zouaves est entrée dans le bâtiment ; le génie assure que des pièces de bois placées dans l'intérieur par l'ennemi ont fait que personne n'a pu y pénétrer.

« On est assourdi par les détonations de tout genre, les soldes de la compagnie porte des fascines et des sacs à terre pour s'assurer la route de l'ennemi ; l'un d'eux est tué à mes côtés d'une balle qui lui traverse le cou. Pendant ce temps, les Mexicains remplissent les rues qui nous entourent, et ont sur nous à travers les portes qui dominent les rues en criant : « Viva Sarragosa ! Viva la liberté ! » En même temps leurs clairons sonnent la fanfare, les balles nous arrivent de tous côtés.

« P. S. L'officier de zouaves qui était parti avec sa section, ainsi que les quinze braves, ont pénétré dans la caserne mexicaine, le jour de la fameuse attaque. — Le lieutenant Galland (c'est le nom de l'officier de zouaves) a écrit qu'il était resté avec treize hommes, qui se sont battus comme des lions ; il est en ce moment prisonnier à Puebla et logé au palais du général Ortega, où il est parfaitement traité, et ne s'est rendu qu'avec tous les honneurs de la guerre, en conservant ses armes. Les zouaves qui sont aussi prisonniers, sont bien traités ; les Mexicains les admirent.

A. DUQUESNEL.

Un de nos abonnés nous adresse, sur l'encombrement des trottoirs, la boutade humoristique suivante, que nous nous plaisons à insérer en entier dans notre journal.

A Monsieur le Rédacteur de l'ECHO ROANNAIS.

« Monsieur,

« Seriez-vous assez bon pour donner place

« S'il eût été en uniforme, si son sabre se fût trouvé à ses côtés, Dieu seul sait ce qui serait arrivé.

« Mais il était sans armes, entouré par quarante personnes qui ne voulaient rien entendre.

« Ses protestations d'innocence, ses provocations, ses pleurs et ses cris, ne servirent qu'à confirmer les joueurs dans la certitude où ils étaient d'avoir été volés.

« Cette scène dura deux heures, c'est-à-dire deux siècles.

« D... en vint aux propositions les plus extravagantes : il offrit, tout en jurant ses grands dieux, qu'il était innocent, d'annuler toutes les parties, de rendre l'argent ; l'on ne répondit à son offre que par des paroles de mépris.

« Le brillant officier, le courageux soldat d'Afrique tomba comme foudroyé, une hémorragie le saigna.

« La maîtresse de la maison eut pitié de lui ; après lui avoir donné quelques soins, elle le fit reconduire par un domestique, dans l'appartement qu'il occupait chez son père.

« D... était frappé de stupeur, hébété ; le malheureux n'avait plus conscience de ses actes, son domestique le conduisit.

« Le lendemain, il se leva vers les trois heures de l'après-midi. Il avait la fièvre et croyait sortir d'un rêve épouvantable.

« La plus grande confusion régnait dans son esprit.

« Il s'habilla seul.

« Au moment où, tant bien que mal, il finissait sa toilette, tout en cherchant à classer ses souvenirs, la porte s'ouvrit, et son père apparut sur le seuil, pâle et glacé comme la statue du Commandeur.

« Il tendit à son fils un pli ouvert ; c'était l'ordre de partir sur le champ pour rejoindre son régiment en garnison à Constantine.

« Le capitaine voulut parler, les paroles expirèrent sur ses lèvres.

« C'est par considération pour moi, pour votre famille, que l'on vous accorde le moyen d'échapper au déshonneur que vous avez mérité. Allez-vous faire tuer en Afrique ; moi je désintéresserai tout le monde et, quand j'apprendrai la

dans les colonnes de votre journal, en totalité ou en partie, à la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser ? C'est au nom du progrès et un peu aussi de la circulation que j'en réclame l'insertion, et j'espère qu'il suffira de signaler cet abus pour que chacun avertisse de son mieux à le faire cesser.

« Je veux parler de cette habitude de s'épanouir de longues heures sur le trottoir, en dehors du seuil de la maison, au sujet de laquelle j'ai entendu exprimer d'énergiques et légitimes plaintes.

« Roanne serait une ville charmante et coquette s'il n'avait pas quelques vilains travers, aussi vieux que les vieilles douairières ses voisines. Plusieurs rues, telles que la rue Impériale, la rue Sainte-Elisabeth, la rue Neuve-des-Bourrasières, la rue du Collège, etc., seraient des lieux où tout artiste en tournée placerait volontiers son séjour. Elles sont babillardes, actives, animées, commerçantes ; mais elles ne révèlent aucune des pensées gracieusement nobles qui frappent un étranger ; elles ne sont belles que par un clair de lune, à deux heures du matin. Le jour, et surtout le soir, elles sont un abrégé de la physionomie d'un simple village.

« Insouciant du passant, chacun, sur la voie publique, se croit chez lui. Le trottoir, c'est là que chacun s'occupe de ses affaires ou cause avec ses amis. Quelques privilégiés semblent ne regarder leur maison que comme un abri temporaire, où il est ridicule de demeurer quand il fait beau.

« Tout paraît étrange à qui vient du centre de la France. On se dirait au milieu d'une ville espagnole, italienne, provençale, moins le cachet particulier à ces pays chauds ; ce qui rend cette espèce d'imitation grotesque. Une ville comme Roanne est tenue de se respecter, car, on le sait : *Noblesse oblige*.

« Si on désire connaître la part de gloire et de prospérité qui nous est dévolue, en regardant autour de soi, on n'aura sûrement point le tableau de nos progrès. Cependant, depuis quelques années, grâce à l'industrie florissante, tout a changé dans notre ville, les mœurs exceptées.

« Je reviens à mes moutons, c'est-à-dire, au

nouvelle de votre mort, je trouverai peut-être le courage d'oublier que vous fûtes mon fils.

« Vivant, je vous chassais avec ma malédiction.

« L'honorable M. D... était le meilleur, le plus indulgent des pères ; mais quand l'honneur était en jeu, il devenait le plus inflexible des hommes.

« Le capitaine comprit qu'il était perdu ; tout l'accusait, il fallait subir son sort.

« A huit heures, D... partit par l'express de Marseille avec un domestique, qui avait l'ordre de l'accompagner jusqu'au bateau qui fait le service d'Alger à Constantine.

« Six jours après cette fatale nuit, il arrivait dans cette ville. La province était agitée, l'on faisait parler la poudre depuis quelques jours.

« Un escadron partit pour donner la chasse aux Arabes qui venaient enlever nos bestiaux et nous braver jusque sous les murs de Constantine.

« D... obtint de faire partie de l'expédition.

« Il avait quitté Paris le 3 mars ; le 28, la nouvelle de sa mort arrivait à ses parents.

« L'on n'a jamais su ce qu'était devenu l'argent que le capitaine avait gagné dans la fatale nuit du 2 mars.

« Quand la nouvelle de sa mort arriva, l'affaire était à peu près étouffée, mais la famille avait remboursé plus de cent cinquante mille francs.

« Les réclamations étaient venues de toutes parts, l'on avait contenté tout le monde.

« M. D... possédait un second fils qui se destinait à la carrière militaire.

« Lors de la mort de son frère, il n'avait que quatorze ans. Cependant il apprit une partie de la vérité, et seul eut son frère innocent ; il ne pouvait croire qu'un membre de sa famille, un officier fût devenu un misérable en quelques jours. Aussi, dès cette époque, n'eut-il plus qu'une idée fixe, qu'un but, arriver à connaître toutes les personnes qui s'étaient trouvées à cette soirée, toutes les perspectives de cette triste affaire.

« Il termina ses études, et fut admis à l'école de Saint-Cyr, d'où il sortit deux ans plus tard avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie.

« Quatre années s'écoulèrent ; il vint passer un congé d'un mois à Paris, toujours poursuivant son idée.

FEUILLETON DE L'ECHO ROANNAIS

Bibliographie

Nous avons annoncé dans le temps que M. Alfred de Caston, le célèbre prestidigitateur qu nous avons vu opérer à Roanne, il y a quelques années, allait publier un ouvrage ayant pour titre : *Les Tricheurs*. Ce livre, plein d'actualité, vient de paraître à la librairie Dentu. L'auteur y dévoile toutes les ruses des chevaliers d'industrie, ruses que son talent dans la prestidigitacion lui rend familières. Ce travail ne contient pas seulement la révélation des procédés à l'aide desquels l'argent des simples va se perdre dans la poche des aventuriers, on y trouve une foule d'anecdotes attachantes, qui font assister le lecteur à la mise en œuvre de leurs embûches, de manière à faire comprendre combien il est difficile de s'en préserver. En voici une que nous détachons pour en faire apprécier tout le mérite.

« M. D... était un charmant capitaine, qui, sorti depuis six ans à peine de l'école, avait conquis ses deux premiers grades en Algérie.

« Fils d'un de nos plus honorables magistrats, qui, veuf depuis dix ans, avait reporté sur ses deux enfants tout l'amour qu'il avait eu pour la chère défunte, le capitaine richement appareillé, neveu très-gâté de la femme d'un de nos banquiers célèbres, voyait une carrière superbe s'ouvrir devant lui.

« Revenu d'Afrique avec un congé de quelques mois, il attendait tous les jours la nomination qui devait l'attacher en qualité d'aide de camp auprès d'une de nos gloires militaires.

« D... qui n'avait fait qu'entrevoir les éblouissements de la vie parisienne, se lança à son retour dans le monde des plaisirs avec toute la fougue de la jeunesse.

« Son petit air conquérant, sa désinvolture africaine, lui eurent bientôt gagné le cœur de quelques-unes de nos célébrités du demi-monde.

« Mais ce genre de conquête coûte cher, et ses deux mille francs de pension mensuelle devinrent insuffisants. Il s'endetta un peu beaucoup.

trottoir. Là, se tient un brave débitant de cannelles, propriétaire d'un ventre assez rond, flânant la pratique à deux pas de son officine; là encore deux commerçants, bravement campés sur la pierre de taille ou sur le macadam, écarquillent les yeux, les oreilles et une curiosité ingénue, faisant des remarques, louant, critiquant à l'avance; ça et là quelque bon Juan, en tête-à-tête attirant avec quelque Lovelace, étale ses préjugés, ses travers, ses façons lestes, le récit de ses prouesses et de ses aventures, et ses calembours. A chaque passant, le spirituel groupe se pose en point d'interrogation ou en point d'exclamation, à tout propos et hors de propos, et finit par le persifler dans son idiome saugrenu; plus loin, à côté de sa maman, une jeune fille susurre, babilonne, papillonne, le sourire sur la bouche, les yeux brillants, et les joues roses du plaisir d'être vue. La bronzette elle-même circule et trotte gentiment sur le trottoir; seul le passant éblouissant est chassé de son domaine (le trottoir), et va heurter ses cors et ses durillons à toutes les aspérités et à toutes les ornières du milieu de la rue.

» Les passants sont pris pour des imbécilles de province, qui viennent se faire moquer d'eux dans une grande ville. Ils le rendent bien!

» Défions-nous les indigènes sont moins regardants, mais les étrangers sont des malins: ils admirent tout haut notre industrie et le charme de notre ville; tout bas, ils se gaudissent de nos préjugés et de nos habitudes routinières. Cela soit dit sans malice.

» Tâchons donc d'importer les manières de nos aînés; il n'est plus permis à une cité comme la nôtre d'être vulgaire à la manière antique. Le temps a marché; il n'est plus aux idylles de Théocrite, aux éloges de Virgile, ni tout à fait aux grandes scènes rustiques d'Hésiode ou d'Homère.

» Il faut savoir se contenter de peu; c'est l'avis de Lafontaine et de bien d'autres sages.

» Au lieu d'écouler, au grand détriment de la circulation, une grande partie de la journée sur le trottoir, ne vaudrait-ils pas mieux aller à quelques pas, respirer un air plus pur? Il y a, à Roanne, de quoi satisfaire ceux qui savent flâner. Si on ne peut pas prendre les chemins de fer, les bateaux à vapeur ou les chaises de poste, et parcourir (surtout en deux ou trois heures) la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, comme les heureux du monde, dans la belle saison, on fait le tour des quais, des promenades, du canal, à pied, en se promenant, et ce sont encore de fort jolis voyages qui valent bien une station prolongée sur le trottoir. J'ai dit.

» Vous, Monsieur le rédacteur, et vous, Messieurs les lecteurs, excusez la liberté de votre serviteur; et si, par hasard, il se trompe, pardonnez à son erreur en faveur de ses intentions.

» Veuillez agréer, Monsieur, etc.

» STÉPHANE X... »

Roanne, 10 juin 1863.

— La Fête-Dieu a été célébrée, dimanche dernier, avec la magnificence accoutumée. On peut même ajouter que nos processions, malgré les menaces incessantes de pluie, ont eu plus d'éclat et de splendeur que les années précédentes. Chaque quartier a redoublé de zèle pour élever d'élegants reposoirs. La fanfare du Collège, sous la direction de M. Perrier, prêtait son concours à la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires, et la Société philharmonique, dirigée par M. Rome-denne, accompagnait la procession de la paroisse Saint-Etienne.

— Il y a quelques jours, un train de marchandises, parti de Roanne, était parvenu à la gare de Saint-Martin-d'Estreaux. Là, les employés s'aperçurent que les roues d'un des wagons du milieu du train chauffaient. Alors le chef de train fit manœuvrer pour enlever cette voiture. Pendant ce temps, le garde-frein, après avoir serré, dit-il, avait quitté son poste, atteint dans ce moment d'une indisposition. Le chef de train ne s'aperçut pas, en faisant faire la manœuvre, de l'absence de ce dernier, et le train ne fut pas plutôt partagé, que treize wagons chargés de marchandises se

— Il lui fallut agir avec les plus grandes précautions pour tromper la surveillance paternelle et commencer ses recherches.

» L'affaire était oubliée; le monde où son malheureux frère avait brillé quelque temps était dispersé dans toute l'Europe. Pourtant il parvint à trouver la femme chez laquelle le souper s'était donné; une dizaine d'années s'étaient écoulées.

» La position de M^{lle} X... était bien changée; quelques lous lui rendirent la mémoire. Il apprit tous les détails de cette fatale nuit et sut que c'était un nommé R..., homme maintenant assez taré, coureur de tables d'hôte, qui, le premier, avait éveillé les soupçons et donné le conseil de vérifier les cartes. Elle croyait également qu'il s'était fait rendre une trentaine de mille francs par la famille du capitaine.

» Rechercher R... devint alors le but de notre jeune homme.

» Le hasard le servit à merveille, et il ne tarda pas à apprendre par M^{lle} X... que R... fréquentait une petite table d'hôte du quartier Notre-Dame-de-Lorette.

» Ils s'y rendirent.

» Après le souper, où il s'était fait présenter sous un faux nom par M^{lle} X..., l'on joua, selon l'habitude.

» R... n'était encore venu que deux ou trois fois dans la maison.

» L'élégant compagnon de plaisir du brillant capitaine était bien changé; les veilles et les émotions l'avaient usé; il avait l'air d'un vieillard.

» Malgré le dégoût qu'il éprouvait à contempler cet homme, Alfred D... ne le quittait pas des yeux.

» R... paria, joua et perdit une couple de louis.

» C'était un jeune commis que la fortune avait ce soir-là traité en enfant gâté; il gagnait environ deux ou trois cents francs.

» R... grognait un peu, parlait des tricheries nombreuses dont il avait souvent été victime, et finalement il demanda à ce que les cartes fussent vérifiées, comme cela devrait se faire après chaque partie.

» M^{lle} X... appuya cette motion, qui fut adoptée.

» R... se promenait derrière la table; tout le

mirent en mouvement de leur propre poids et filèrent vers Roanne, parcourant ainsi 14 kilomètres.

A raison de ces faits, le sieur P..., garde-frein, et le sieur B..., chef de train, comparaissent vendredi dernier en police correctionnelle.

Le Tribunal a admis en leur faveur des circonstances atténuantes qui ressortaient de la cause, et a condamné le premier à 30 fr. d'amende et le second à 16 fr.

— Après cette affaire, les bancs des prévenus se remplissent, à l'appel de l'huissier, d'une troupe de jeunes gens de 16 à 20 ans, presque tous couverts de blouses. Ils sont accusés de coups et blessures. Voici dans quelles circonstances.

Le premier dimanche du mois de mai, c'était fête dans un village près de Charlieu. Pendant la journée et dans la salle du bal, une querelle s'éleva entre quelques jeunes gens de Pouilly et de Charlieu. Cette rixe, presque aussitôt éteinte, semblait devoir en rester là. Mais dans la soirée, une fois que les têtes se furent un peu échauffées, nous pourrions dire beaucoup sans exagération, les jeunes gens de Pouilly, au nombre d'une soixantaine, au dire des témoins, se réunirent sur la route pour attendre ceux de Charlieu. Ils étaient tous armés de pierres; et, ne voyant pas venir ceux qu'ils attendaient, ils insultaient tous les passants, et leur lançaient des pierres. Des gens tout à fait inoffensifs qui se promenaient furent attaqués, des dames furent frappées si grièvement, que deux en ont tenu le lit pendant huit jours.

Le Tribunal a condamné les plus coupables à quinze jours de prison, d'autres à dix jours, et d'autres à six; les moins coupables à onze francs d'amende.

— Le sieur Regel, commissionnaire de Saint-Martin-la-Sauvère, a perdu, vendredi jour de marché, une somme de 240 fr. appartenant à diverses personnes.

Cette somme lui avait été confiée pour opérer divers paiements. La personne qui a trouvé cette somme ferait un bel acte de probité en la rendant et éviterait que le moindre soupçon ne plane sur cet homme, qui exerce la profession de commissionnaire depuis nombre d'années et qui jouit de la confiance d'un chacun.

— C'est ce soir que M. Conus, l'habile prestidigitateur dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, donne une charmante soirée composée de prodiges fantastiques, transformations, scènes comiques et métamorphoses.

La séance commencera à huit heures du soir.

— Par décision de M. le ministre des finances, en date du 20 mai, M. Charvet, inspecteur des postes de 3^e classe, à Moulins, a été nommé inspecteur des postes de 4^e classe, à Saint-Etienne.

— Les contribuables sont prévenus que M. Chaveton, contrôleur des contributions directes, se trouvera le 16 de ce mois, à 8 heures du matin, à la mairie de Roanne, pour le travail des mutations, et recevra ce jour-là la déclaration de personnes qui auraient à en faire opérer.

M. le contrôleur se rendra pour le même travail, le 9 juillet prochain, à la mairie de St-Romain-la-Motte, le 16, à celle de Riorges, et le 20, à celle de Mably.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

Du 1^{er} au 14 juin 1863.

Mariages.

Mivière Pierre, mécanicien, 21 ans, et Thyvolet Catherine-Louise-Victoire, 21 ans.

Nottin Laurent, cordonnier, 28 ans, et Côte Jeanne-Marie-Joséphine, lingère, 22 ans.

Chaize Rémy, confiseur, 20 ans, et Perrat Rosalie-Emilie, sans profession, 23 ans.

Lasseigne Gilbert, menuisier, 28 ans, et Chassagne Marie, sans profession, 28 ans.

Fabre Pierre, tisseur, 22 ans, et Mazard Marie, sans profession, 17 ans.

Naissances.

Allier Marie, fille de Pierre Allier, et de Banchet

monde était encore assis.

» Pendant que l'on vérifiait les cartes avec soin, que l'on reformait les jeux de cinquante-deux, Alfred D... saisit la main du misérable R... au moment où il laissait tomber un paquet de cartes auprès de la chaise du malheureux joueur fortuné, que l'on commençait à regarder d'un assez mauvais œil.

» La scène qui se passa ne saurait se décrire; pourtant le jeune D... parvint à se maîtriser.

» Aidé de deux ou trois personnes, il conduisit R..., qui était plus mort que vif, dans une voiture.

» Une demi-heure après, D... le jeta à genoux dans la chambre de son père.

» Ce misérable avoua l'abominable trame dont le malheureux capitaine avait été la victime.

» D'autres jeunes gens de famille avaient été exploités de la sorte.

» Trop lâche pour s'exposer à faire une portée pour tricher lui-même, il trouvait moyen, à la fin d'une partie, de répandre des cartes d'un côté ou d'un autre et spéculait sur la peur du scandale pour se faire remettre, sous prétexte de pertes, des sommes importantes.

» La famille D... fut réunie; que faire de ce misérable? Il n'y avait pas eu de procès; l'histoire du capitaine était tombée dans l'oubli.

» R... fut conduit au Havre et embarqué sur un vapeur en destination du Nouveau-Monde; il a été tué il y a deux ans d'un coup de revolver dans une maison de jeu de San-Francisco.

» Alfred D..., chevalier de la Légion d'honneur et promu au grade de capitaine pendant la guerre de Crimée, est mort glorieusement à la première attaque de la tour Malakoff.

» Si vous voyez au cimetière du Père-Lachaise un vieillard agenouillé près d'un monument funéraire orné de deux colonnes en marbre surmontées de deux épées en croix, inclinez-vous et respectez sa douleur; c'est un pauvre père qui vient prier sur la tombe de ses deux fils, dont l'un est mort, frappé par une malédiction paternelle.

» M. de Caston raconte encore dans son livre d'autres histoires aussi intéressantes.

» CHARLES.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

» L'abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Jean.

Benotte. — Colas Anne, fille d'Auguste Colas, et de Berthier Antoinette. — Beauchamp Georges-Eugène, fils de François Beauchamp, et de Léontine Eugénie. — Maillet Marie, fille de Antoine Maillet, et de Gogau Marie. — Déroche Gabriel, fils de Antoine-Marie Déroche, et de Barrière Reine. — Renard Marie-Louise, fille de Julien Renard, et de Minot Louise Marie. — Thomain Jean, fils d'Antoine Thomain, et de Fradin Catherine. — Durix Antoinette, fille de Claude Durix, et de Mongilbert Marie. — Lecoq Marie-Mathilde, fille de Eugène Lecoq, et de Philibert Louise. — Villard Pierre, fils de François Villard, et de Jacquet Marie. — Meunier Jean, fils de François Meunier, et de Niguel Gabrielle. — Dumas Marie-Louise, fille de Claude Charles Dumas, et de Vivier Louise. — Monteret Claude, fils d'Abraham Monteret, et de Prost Claudine. — Basset Marie-Emilie, fille d'Antoine Basset, et de Michat Marie. — Frobert François, fils de Sébastien Frobert, et de Ravit Marie. — Balouzet Pierre, fils de Philibert Balouzet, et de Déroge Claudine. — Pelletier Henry, fils de François Pelletier, et de Noux Françoise. — Billonnet Suzanne, fille de Blaise Billonnet, et de Monteret Etienne. — 2 enfants naturels.

Décès.

Laverroux Baptiste, 2 mois. — Chauvagnat Pierre, tisseur, 23 ans. — Lugand Claudine, 2 mois. — Simon Marguerite, veuve Fleuriat, brodeuse, 70 ans. — Begon Marie, femme Gay, 26 ans. — Copet Jeanne, femme Dionnet, bobineuse, 38 ans. — Petit Louise, bobineuse, 35 ans. — Poizat Marie-Antoinette, 2 mois. — Denis Pierrette, veuve Perrin, rentière, 71 ans. — Du mas Madeleine, veuve Delisle, 74 ans. — Poizat Jean-Baptiste, 2 mois. — Lamure Henriette, 3 mois. — Chausse Marie, femme Ganchet, 37 ans. — Seive Antoine, 41 ans. — Ravy Marie, veuve Labrosse, bobineuse, 56 ans. — Baudinat Pierre, 1 mois. — Delarond Marie-Anne, femme Boulant Pierre, 66 ans. — Foulletier Catherine, 14 ans.

Voici l'ordre du jour de la tenue du Comité de Saint-Genest-Malifaux, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Samedi 1^{er} août :

A midi, ouverture du Comité, réception des machines et instruments, des produits agricoles et horticoles.

A deux heures, concours de labourage à la charrue, essai des machines, réception des animaux qui voudront se présenter le premier jour.

Dimanche 2 août.

Jusqu'à neuf heures du matin, réception des animaux. De neuf à onze heures, visites et opérations du Jury.

A onze heures, réunion du Jury dans la salle des délibérations, distribution des pancartes indiquant les récompenses obtenues.

A deux heures, vente aux enchères publiques de deux étalons de l'espèce bovine des races Durham et Salers, achetés par la Société.

A trois heures, séance publique et solennelle du Comité pour la distribution des récompenses aux exposants du concours.

Voici maintenant le programme des prix qui seront distribués par la Société impériale à l'issue du concours :

Primes spécialement affectées aux cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon.

Pour les exploitations rurales, les améliorations agricoles et la création des prairies.

Deux grandes médailles en or; quatre médailles en vermeil et 25 fr. chaque; quatre médailles en argent et 20 fr. chaque.

Serviteurs et Servantes de fermes exclusivement :

1^{er} prix, médaille en argent et 50 fr.; 2^e prix, id., et 40 fr.; 3^e prix, id., et 30 fr.; 4^e prix, id., et 20 fr.; 5^e prix, id., et 10 fr.; 6^e prix, id., et 5 fr.

Ouvriers agricoles.

1^{er} prix, médaille en argent et 20 fr.; 2^e prix, médaille en bronze et 10 fr.; 3^e prix, id., et 10 fr.

Primes affectées aux exposants de tout l'arrondissement de Saint-Etienne.

Concours de labourage. — Charrues de tous pays.

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 45 fr.; 3^e prix, 35 fr.; 4^e prix, 30 fr.; 5^e prix, 20 fr.

Concours d'animaux reproducteurs. — Espèce bovine (Sans distinction de races sauf la première catégorie.)

1^{re} catégorie. — Taureaux et vaches de races étrangères pures.

1^{er} prix pour les taureaux, médaille d'argent et 30 fr.

1^{er} prix pour les vaches, médaille d'argent et 30 fr.

2^e catégorie. — Jeunes auresaux âgés de 20 mois au plus.

1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 30 fr.; 3^e prix, 25 fr.

Taureaux âgés de plus de 20 mois.

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 30 fr.

Génisses jusqu'à 12 mois.

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.

Génisses au-delà de 12 mois.

1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 30 fr.; 3^e prix, 20 fr.

Vaches de reproduction.

1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 35 fr.; 3^e prix, 30 fr.; 4^e prix, 25 fr.

Vaches spécialement marquées laitières.

1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 35 fr.; 3^e prix, 30 fr.

Prix d'ensemble pour les plus belles écuries exposées.

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.

Espèce ovine.

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.

Espèce porcine.

1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.

Coqs et poules.

1^{er} prix, médaille en vermeil et 20 fr.; 2^e prix, médaille d'argent et 10 fr.

Concours de produits et d'outils agricoles et horticoles.

Produits agricoles divers.

1^{er} prix, médaille de vermeil et 25 fr.; 2^e prix, médaille d'argent et 20 fr.

Beurre exposé par les propriétaires ou fermiers.

1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 20 fr.

Fromage exposé par les propriétaires ou fermiers.

1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 20 fr.

Produits horticoles divers.

1^{er} prix, médaille de vermeil et 20 fr.; 2^e prix, médaille d'argent et 10 fr.

Outils agricoles divers.

1^{er} prix, médaille de vermeil et 20 fr.; 2^e prix, médaille d'argent et 10 fr.

Primes affectées aux exposants de bestiaux qui ne sont pas de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Trois médailles de vermeil, quatre médailles d'argent.

Prix pour les bœufs de travail, offert par M. le baron de Rochetaillée.

1^{er} prix, 100 fr.; 2^e prix, 50 fr.

Nota. — La Société d'agriculture prévient MM. les exposants que cette année elle ne nourra pas les animaux, mais elle tâchera de rendre ce service facile.

— Nous donnons, d'après le *Mémorial de la Loire*, le nom des artistes nés dans le département de la Loire dont les œuvres ont été admises à l'exposition générale des Beaux-Arts :

Peinture.

Chabal-Dussurgey (Pierre Adrien), né à Charlieu, élève de l'école de Lyon, médaillé 3^e classe en 1845, médaillé 2^e classe en 1847, décoré en 1857, a exposé un tableau le *Printemps*, fleurs.

Lays (Jean-Pierre), né à Saint-Barthélemy-Lestra, élève de Saint-Jean; tableaux exposés: *la Vigne à la Croix*; — *Vase de fleurs variées*.

Vasselon (Marius), né à Saint-Etienne, élève de M. Chabal-Dussurgey; exposition: *Coupe de fleurs*; *Souvenir du jardin du Luxembourg*.

Camino (Charles), né à Saint-Etienne (Loire); exp.: deux miniatures.

Sculpture.

Chevalier (Hyacinthe), né à Saint-Bonnet-le-Château, élève de M. Toussaint; exposition: *Hommère*, statue plâtre.

A. M. Chevalier est due la *Musique*, statue pierre qui décore le théâtre du Châtelet, à Paris.

Constanciel (Jean), né à Feurs, élève de l'école des Beaux-Arts; exposition: *Jésus condamné par Pilate*, station d'un chemin de croix, bas-relief, plâtre; — *Jésus détaché de la croix*, id.

Delorme (Jean-André), né à Sainte-Agathe-Donzy, élève de M. Bonnaissieux, médaillé 2^e classe 1861; exposition: *Premier essai*, statue marbre.

Merley (Louis), né à Saint-Etienne, élève de Pradier, de David d'Angers et de Galle, 1^{er} grand prix de Rome 1843, médaillé 2^e classe 1851, rappel de méd. 1857; exposition: *Médaille commémorative du voyage de la reine d'Angleterre en France*; — *Médaille commémorative du traité de commerce*; — *Portrait*.

Montagny (Etienne), né à Saint-Etienne, élève de Rude et de David d'Angers, médaillé 3^e classe 1849 et 1855, médaillé 2^e classe 1853, médaillé 1^{re} classe 1857; exposition: *Psyché surprenant l'Amour endormi*, statue, marbre. — *Vierge à l'Enfant*, statue, marbre; — *Portrait de M.*

— Nous lisons dans le *Mémorial de l'Allier* :

Voici un fait qui dénote une certaine énergie de volonté. On a trouvé ce matin à la gare de Moulins un enfant, âgé de 13 ans, nommé Lariveau Jules. Cet enfant, trompant la surveillance des employés de la gare de Roanne, s'était accroché sous un wagon d'un train de marchandises et avait été conduit ainsi jusqu'à Moulins. On l'avait aperçu à Saint-Germain, mais lorsque déjà le train était en marche, et une dépêche expédiée à la gare de notre ville, avait signalé sa présence sous le wagon. Il a été retenu comme vagabond par la police. C'est, dit-il, l'ennemi de servir un maître trop sévère et le désir d'aller se placer à Paris, qui lui ont fait prendre cette singulière détermination. Il n'avait sur lui qu'une blouse et un mauvais pantalon et

GNE, œuvre populaire et sympathique qui, en ce moment, obtient un grand succès. (Voir aux annonces).

— Mme X... reçoit dans ses salons la plus brillante société.

A son dernier bal, on remarquait Mme Ch..., veuve d'un rotisseur de la rue R..., qui portait en épingle la photographie de son mari.

— Ah ! c'est fort bien, ma toute belle, fit la vicomtesse ; vous avez mis le rotisseur à la broche.

BULLETIN FINANCIER.

La liquidation de fin mai a été difficile et laborieuse ; la semaine entière y a suffi à peine ; la place s'est trouvée plus chargée qu'on ne le supposait ; les acheteurs n'ayant pas voulu se liquider en baisse pendant les derniers jours du mois. Il en est résulté une tension fâcheuse du report, qui a découragé les acheteurs et désorganisé le marché.

Les grandes institutions de crédit ont toutes été affectées cette semaine. On a détaché le coupon de 100 fr. sur le crédit mobilier français, et de 40 fr. sur le mobilier espagnol. Mais bien que cette circonstance ait rendu le prix de ces valeurs beaucoup plus accessible, il ne s'est pas produit des symptômes actifs de reprise. La Banque de France a fléchi de 25 fr. à 3,450, le crédit foncier de 25 à 1,425.

Les chemins de fer français sont délaissés et sans variations ; quelques-uns ont déjà perdu leur report ; les améliorations sont insignifiantes. L'Orléans ancien a fléchi de 6 fr. 25, le nouveau a monté de 1 fr. 25 ; le Nord a monté de 2 fr. 50 à 1,035. Le Lyon a été très offert pendant quelques jours, mais il se relève présentement. Le midi reste à 753, en baisse de 7 fr. 30.

Les fonds étrangers sont assez bien tenus. L'emprunt italien, recherché par les petits capitaux, se soutient au-dessus de 75 fr. La brochure publiée sous le titre « De la situation financière de l'Italie » a produit un grand effet. Elle fait ressortir d'une manière frappante les grandes choses accomplies en matière de finances par M. Minghetti, qui mérite d'avoir son nom inscrit à côté de celui de Cavour dans la mémoire reconnaissante de l'Italie.

Les fonds Autrichiens sont fermes. MM. de Rothschild frères, qui ont pris le solde de l'emprunt d'Autriche de 200 millions de florins, du 15 mars 1860, viennent de faire connaître au public les conditions de cet emprunt, qui sont on ne peut plus avantageuses pour les prêteurs. Il se divise en effet en obligations de 500 florins, remboursables en 37 années à partir de 1860, et participant deux fois par an à des tirages de primes dont la première est de 300,000 florins. En outre de ces chances considérables, les obligations jouissent d'un intérêt de 5 %.

J. PARADIS.

MALADIES DE POITRINE. — La science moderne nous accoutume aux prodiges et déplace sans cesse les points mobiles qui marquent notre puissance et notre savoir. Hier encore, il était réputé impossible de conjurer un mal affreux, que le Ciel semble avoir jeté sur nous dans sa colère et dont le nom seul fait pâlir les familles ; nous parlons de la phthisie pulmonaire.

Aujourd'hui le terrible fléau peut se regarder en face et n'est plus un arrêt de mort sans appel ; c'est au Dr. Chartrou le que nous devons ce progrès, qui rend l'espérance et la sécurité à tant d'infortunés.

L'incubation de la phthisie tenait moins à sa nature qu'à son siège exerçant ses ravages sur des organes réputés inaccessibles à l'action directe des médicaments, on croyait ne pouvoir l'atteindre que par la voie détournée des innombrables filières de l'absorption et de la circulation : toute médication se divisait, s'éparpillait, se perdait ; qu'attendre de quelques atomes médicamenteux, qui seuls parvenaient aux parties malades.

Le perfectionnement imaginé par le Dr. Chartrou consiste à projeter directement les médicaments dans les poumons sous forme d'inhalations ; c'est à travers les tubes respiratoires, toujours largement ouverts, qu'il lance ces énergiques vapeurs d'iode, qui fondent les tubercules et cicatrisent les cavernes.

rien de perdu pour la médication : un très ingénieux appareil vaporise l'iode, le dose et le porte, avec la colonne d'air inspiré, jusque dans les dernières subdivisions des vésicules pulmonaires ; chaque molécule d'air transporte un molécule d'iode ; le mal et le remède sont en contact réciproque ; l'ennemi est, pour ainsi dire, saisi corps à corps ; à chaque mouvement d'inspiration, une nouvelle couche de molécules médicamenteuses tombe, comme une rosée bienfaisante, sur tous les points malades.

Rien de plus simple, de plus inoffensif, qu'une telle médication qui ne provoque aucune irritation, aucune douleur et à laquelle les malades prédisent en fumant les cigarettes iodées du Dr. Chartrou, qui accoutument les organes à l'impression de l'énergie métalloïde.

La méthode du Dr. Chartrou est sortie avec honneur de la double épreuve du temps et de l'expérience clinique ; c'est pendant douze ans, dans les hôpitaux militaires et civils de Paris, sous les yeux de ses confrères, de ses rivaux et de ses maîtres, que notre savant contemporain a fait ses nombreux essais et obtenu ses plus éclatants succès. Ajoutons que la nouvelle méthode a été l'objet d'une émouvante discussion au sein des Académies de médecine de Paris et de Bruxelles, qui ont honoré le Dr. Chartrou de leurs encouragements et de leurs suffrages.

Docteur A. DE LACHAISE, de la Faculté de Paris. L'appareil iodométrique du Dr. Chartrou, ses Cigarettes iodées, son Sirop pectoral iodé, et son **TRAITÉ SUR LA PHTHISIE PULMONAIRE**, se trouvent exclusivement à la pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.

Luzi, le 4 mai 1862.

Monsieur Didier, à Paris.

La Graine de Moutarde blanche que vous m'avez envoyée, ayant produit des résultats satisfaisants sur mon fils, atteint, depuis plus d'un an, d'un abcès froid, qu'aucun traitement n'améliorait, je vous prie de m'adresser une nouvelle provision de Graine, pour le montant du bon de poste de 20 fr., que vous trouverez inclus dans la présente. — COMMUNAL, ancien notaire.

nourrissons sont tués par an, par le pain et bouillie-panade et 60,000 en France.

ROUTH, Docteur-médecin.

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS. 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 5 kil. (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil. 8 fr. ; 5 kil. (franco), 58 fr. Contre bon de poste. Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans toutes les villes.

PURGATIF de DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur PURGATIF dans les affections chroniques ; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACETI supérieur par son parfum et ses propriétés toniques et rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	4 05	4 10
Froment 2 ^e id.	3 85	3 95
Froment 3 ^e id.	3 70	3 85
Seigle 1 ^{re} qualité	2 40	2 30
Seigle 2 ^e id.	2 30	2 20
Seigle 3 ^e id.	2 25	2 10
Orge	2	2 20
Avoine	1 30	1 40
Haricots	3 00	3 00
Farine 1 ^{re} qualité	47	48 00
Farine 2 ^e id.	44	45
Farine 3 ^e id.	26 00	26 00
Poin les 100 kilo	6 50	9
Paille	3 50	3 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e JUTTET, avoué à Roanne, place Saint-Etienne.

VENTE SUR LICITATION

ENTRE MAJEURS

En l'étude et par le ministère de M^e GIRERD, notaire à Saint-Just-la-Pendue

D'IMMEUBLES

Consistant en

Maison, cour, écurie en face et jardin

Situés au bourg de Saint-Just-la-Pendue.

Adjudication au dimanche cinq juillet mil huit cent soixante-trois, à onze heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Etien, boulanger, demeurant à Roanne, agissant comme créancier du sieur Jean-Marie Duffay, et de la succession de Louise Desfemme, ayant pour avoué constitué M^e JUTTET, demeurant à Roanne ;

En présence : 1^o de Jean-Marie Duffay ou Dufez, mousselinier, demeurant à Bussières ;

2^o Des mariés Etienne Soudiette, cordonnier, et Claudine Duffay ou Dufez, demeurant à Roanne, le mari agissant pour autoriser sa femme et comme cessionnaire des droits de Claude-Marie Duffay dans les successions de ses père et mère, Michel Duffay et Louise Desfemme, les sus-nommés ayant pour avoué constitué M^e Vial, demeurant à Roanne ;

3^o Des sieurs Vassoille frères, négociants, demeurant à Saint-Just-la-Pendue, en qualité de cessionnaires des droits de Claude Duffay, tisseur, dans la succession de son père, Michel Duffay, lesquels ont pour avoué constitué M^e Cornu, demeurant à Roanne ;

4^o Du sieur Philibert Duffay ou Dufez, tisseur, sans domicile ni résidence connus en France ;

5^o Du sieur Claude Duffay ou Dufez, tisseur, aussi sans domicile ni résidence connus en France, lesquels n'ont pas d'avoué constitué ;

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Roanne, en date du douze mai mil huit cent soixante-trois, enregistré, notifié à avoués et signifié à parties.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Telle qu'elle a été insérée au cahier des charges.

Les immeubles à vendre consistent en un tènement de maison, cour, écurie en face et jardin, situé au bourg de Saint-Just-la-Pendue, quartier des Servas, le tout de la contenance de deux ares soixante centiares, et désigné au plan cadastral, la maison et sol, par les numéros 679 3/4 et 679 3/4, section B, et le jardin, par le numéro 680, section C. Ce tènement est confiné : de matin, par le chemin du bourg au lieu dit des Seignes ; de nord, par maison et cour à Bernard ; de soir, par bâtiments et jardin aux héritiers Lamy ; de midi, par jardin à Elisabeth Vassoille, mur mitoyen entre deux, dans lequel se trouve une petite porte pour l'exercice d'une prise d'eau réservée à cette der-

nière dans la mare ou serve du jardin à vendre.

En conséquence, l'adjudication des immeubles sus-désignés aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, le dimanche cinq juillet mil huit cent soixante-trois, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Girerd, notaire à Saint-Just-la-Pendue (Loire), commis à cet effet, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire et sur la mise à prix de six cents francs, fixée par le jugement précité, ci. 600 fr.

Pour extrait :

Signé, JUTTET, Avoué poursuivant.

Pour les renseignements, s'adresser : A M^e Juttet, avoué, demeurant à Roanne, place Saint-Etienne, poursuivant, aux avoués colicitants, et à M^e Girerd, notaire à Saint-Just-la-Pendue, commis pour faire la vente.

Enregistré à Roanne, le douze juin mil huit cent soixante-trois, fol. Reçu un franc vingt centimes.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par exploit, du onze juin mil huit cent soixante-trois, du sieur Grange-neuve, huissier, M. Barthélemy Déchelette, prénommé parfois Rémy, négociant, demeurant à Roanne, a fait signifier à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne l'acte de dépôt fait, le vingt huit mai dernier, au greffe dudit Tribunal, d'une copie collationnée de la vente que Madame Jeanne-Claudine Montherot, veuve de M. Xavier-Olympe Hue de la Blanche, propriétaire-rentière à Lyon, rue Sala, 11 ; M. Claude-Louis-Félix Hue de la Blanche, propriétaire à Tain et à Lyon ; Madame Claudine-Marie Hue de la Blanche, et M. Claude-Alfred Sordet, son mari, propriétaires, demeurant ensemble à Saint-Germain-du-Plain ; M. François-Henri Hue de la Blanche, propriétaire à Lyon ; M. Léon Antoine-Ernest Génissieux, et Madame Louise-Antoinette-Isabelle Hue de la Blanche, son épouse, propriétaires à Lyon, lui ont consentie devant M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, le trois avril dernier, d'une terre ou jardin à Roanne, rue du Phénix, d'une contenance de quarante-cinq ares dix centiares.

La présente insertion est faite pour arriver à purger les hypothèques légales qui pourraient exister du chef de personnes inconnues à l'acquéreur.

Tribunal de Commerce de Roanne

FAILLITE LESKY.

MM. les créanciers de la faillite du sieur LESKY, marchand à Balbigny, sont convoqués à se réunir le vingt-six juin prochain, à dix heures précises du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union.

Roanne, le douze juin mil huit cent soixante-trois.

BARBE, greffier.

Tribunal de Commerce de Roanne.

MM. les créanciers de la faillite du sieur Renard, charbon et ma chand à Roanne, sont convoqués à se réunir le 19 juin prochain, 10 heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, en date du 4 de ce mois, le sieur Bostmambrou, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de Jean-François Dumas, cafetier à Régnay.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de 20 jours, se présenter en personne ou par fondé de pouvoir.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le 3 février 1863, enregistré, l'administration de l'enregistrement et des domaines a été envoyée en possession provisoire de la succession vacante de Pierre dit Petit Pierre, enfant naturel de l'hospice de Roanne, décédé à Saint-Just-en-Chevalet, le 3 février 1839.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE

UN

BEAU DOMAINE

Dit Mont-Pape

Situé en la commune de Saint-Germain-Lespinasse.

Ce domaine dépend de la succession de M. Louis ARDUIN ; il est peu distant du bourg de Saint-Germain et susceptible de beaucoup d'améliorations.

Il se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cour, aissances, prés, pâturages, terres et vignes et cheptel. — Sa contenance totale est d'environ trente-trois hectares.

Dont 1 hectare en vignes.
5 — en prés.
1 — en pâturages.
26 — en terres.

On donnera toutes sécurités et facilités pour les paiements. 2—1

AVIS

Monsieur Gérard prévient le public qu'on trouvera chez lui, quai des Charpentiers, à Roanne, de la **chaux grasse** et de la **chaux hydraulique** en première qualité, et à des prix avantageux.

ON DEMANDE un jardinier qui tienne la taille des arbres à fruits, ainsi que le jardinage ; forts appointements.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

A VENDRE

Une forte et belle **Anesse**, fraîche en lait.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

Etudes de M^e DHUME, notaire à Renaison, et de M^e ROCHARD, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située près le bourg de Saint-André-d'Apchon, lieu de Bénétang, composée

de maison d'habitation et d'exploitation, prés, vignes, terres, et jardin clos de murs.

L'adjudication aura lieu le samedi vingt juin mil huit cent soixante-trois, vers les onze heures du matin, dans les bâtiments de la propriété.

Mise à prix. 25,000 fr.

Entrée en jouissance de suite.

Pour extrait certifié sincère : Signé, ROCHARD.

A VENDRE

1^o Une vaste **Maison**, située à Roanne, rue Mably, 15, composée de deux magasins, deux étages, caves et grenier, grande cour, écuries et remise, pouvant servir facilement à une fabrique de cotonne ;

2^o Un **Domaine**, dit de Servotte, situé sur la route de Paris, communes de Roanne et Mably, de la contenance de 25 hectares, exploité par le sieur Barnet.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. ROCHARD, propriétaire à Parigny. 6—5

A VENDRE OU A LOUER

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

1^o Un **Corps de bâtiments**, situé à l'angle des rues du Rivage et du Creux-Granger, servant actuellement de maison d'habitation et de fabrique de plâtre, mais pouvant être, le tout, converti en logements ou appliqué à diverses industries ;

2^o Une **Maison d'habitation bourgeoise**, avec cour, jardins potager et anglais, situés rue du Rivage, à la suite de l'immeuble ci-dessus ;

3^o Un **joli Clos**, avec maison pour jardinier, de la contenance d'environ 38 ares, situé au quartier de la Livate, près le cimetière.

Pour la vente, grandes facilités de paiements ; en cas de location, les immeubles seront disposés selon la convenance des locataires.

S'adresser à M^e AUROUX, notaire, ou au propriétaire, M. C. BALOUZET, rue du Rivage, à Roanne. 4—2

AVIS

Un **jeune homme** connaissant la comptabilité commerciale et la fabrication, désire trouver un emploi. S'adresser au bureau du journal.

POMPES SANS LIMITE

DEPUIS 50 FR.

Expériences à 3 heures, Jedis et Dimanches.

Sans sortir des maisons bâties sur le sommet des montagnes les plus accidentées, on peut prendre l'eau à toute distance dans les rivières, les puits les plus profonds, pour incendies, ménages, usines, irrigations ; les tringles, stations et autres engins aussi coûteux qu'embarassants dans les mines sont supprimés. TOUT MOTEUR EST APPLICABLE : la force de l'enfant comme la machine à vapeur la plus puissante. — Prudhomme et Cie, 36, rue Bellevue, avenue Impériale, à Paris. — Incessamment la Compagnie aura dans chaque canton une personne chargée de vendre et de poser les appareils. 2—2

DISDÉRI

PHOTOGRAPHE DE S. M. L'EMPEREUR

8, boulevard des Italiens, à Paris

Nouvelles publications brevetées s. g. d. g.

En lui envoyant 1 fr. 20 c. en mandat ou en timbres-poste, on recevra franco le portrait-carte de (321) trois cent vingt-et-une célébrités contemporaines ou, au choix, l'une des séries suivantes :

Famille impériale, composée de	7 personnes
Famille de l'Empereur.	33 "
Ministres.	14 "
Maréchaux.	8 "
Généraux.	120 "
Amiraux.	13 "
Evêques.	40 "
Auteurs et compositeurs.	72 "
Sommités (dames).	49 "
Théâtre Italien.	12 "
Opéra (danse).	37 "
Célébrités anglaises.	48 "
Célébrités espagnoles.	36 "
Théâtres (chant).	80 "
Artistes dramatiques.	56 "
Théâtres (danse).	70 "

Toute demande supérieure à dix séries, 1 fr. l'une. (Affranchir). 4—2

A VENDRE

Une parcelle **terre-pépinière** d'environ 24 ares, située à gauche du Canal, vis-à-vis du déversoir Gardet, à Mâtel, commune de Roanne.

S'adresser au bureau du Canal, quai des Charpentiers, 24.

Changement de domicile

FÉLIX GALOPIN

MARCHAND-TAILLEUR

Ci-devant rue Impériale, 35, maison Michon

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin

Même rue, maison Guernonpré, 74, au 1^{er}

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de Draperie et Nouveautés pour vêtements d'hommes.

CHANGEMENT DE DOMICILE

FAISANT-BOCHARD

Prévient le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 25, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrasnières, 25

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA JOLIE PROPRIÉTÉ

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

DITE A PLAISANCE

Située au Rivage de Roanne, sur le bord de la Loire,

Composée de divers corps de bâtiments, d'un beau Jardin anglais et potager, Bosquets et Arbres vifs de toute nature, et de diverses dépendances ;

Le tout exploité par le sieur ROLLIN, qui céderait aussi, au gré de l'acheteur, son fonds de Restaurant champêtre. S'y adresser.

